



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNE D'HENNEBONT**

Séance Publique du 2 juillet 2020

**Objet de la délibération**

**BECQUERIE : PROMESSE DE BAIL**

Le deux juillet deux mille vingt à 18h30, séance ordinaire du Conseil Municipal de la Commune d'HENNEBONT réuni au lieu de ses séances, sous la présidence de Monsieur André HARTEREAU, Maire.

**Etaient présents :**

André HARTEREAU, Christian LE BOULAIRE, Peggy CACLIN, Marie-Françoise CÉREZ, Claudine CORPART, Michèle DOLLÉ, Yves DOUAY, Thierry FALQUERHO, Yves GUYOT, Aurélia HENRIO, Gwendal HENRY, Martine JOURDAIN, Catherine JULÉ, Jacques KERZERHO, Michèle LE BAIL, Pierre-Yves LE BOUDEDEC, Lisenn LE CLOIREC, Jean-François LE CORFF, Anne-Laure LE DOUSSAL, Julien LE DOUSSAL, Pascal LE LIBOUX, Laure LE MARÉCHAL, Fabrice LEBRETON, Stéphane LOHÉZIC, Valérie MAHÉ, Roselyne MALARDÉ, Philippe PERRONNO, Sylvie SCOTÉ LE CALVÉ, Tiphaine SIRET, Nadia SOUFFOY, Frédéric TOUSSAINT, Joël TRÉCANT

**Absents excusés ayant donné pouvoir :**

Julian PONDAVEN à Yves GUYOT

**Absent(s) :**

Monsieur le Président déclare la séance ouverte et prie les Conseillers Municipaux de désigner l'un des membres du Conseil pour Secrétaire **Madame CÉREZ Marie-Françoise** désigné(e) pour remplir ces fonctions, les accepte et prend place au bureau en cette qualité.

Direction Aménagement Patrimoine

**N° 2020.07.014**

## **BECQUERIE : PROMESSE DE BAIL**

**Rapporteur : Yves GUYOT**

**TRAITEMENT ET VALORISATION DES SEDIMENTS MARINS SUR LE SITE DE LA BECQUERIE**

### **Rappel/Préambule**

Le Conseil Municipal s'est prononcé à plusieurs reprises sur l'évolution de ce dossier qui s'inscrit dans le cadre du projet stratégique communautaire sur le dragage et le traitement des sédiments marins, à savoir :

- Le 18 février 2015 concernant le principe de mise à disposition d'un site communal de 10 à 15 hectares à la Becquerie, en cas de faisabilité environnementale, technique et économique.
- Le 31 mars 2016 concernant les divers projets d'engagements, en approuvant le projet de contrat de partenariat avec Lorient Agglomération, le projet de promesse de bail avec Extract EcoTerres, puis le 28 juin 2018.
- Le 30 janvier 2020 concernant l'approbation du Plan Local d'Urbanisme.

Depuis lors les études de faisabilité technique et économique se sont poursuivies et des échanges avec les services de l'ETAT et notamment la DREAL ont eu lieu.

Aujourd'hui, il s'agit donc de prendre en considération les évolutions techniques et réglementaires après différents échanges entre l'ensemble des parties prenantes et d'intégrer les dernières adaptations par le biais d'une actualisation de la promesse de bail signée avec la société EXTRACT.

Cette occasion permet de rappeler les fondamentaux de cette opération et l'évolution du projet local de la Becquerie en termes d'échéances et de contractualisation. Il est nécessaire aussi de rappeler que le projet s'oriente vers un site ICPE de transit et de valorisation de sédiments marins, notamment en terme de confortement de l'étanchéité du dôme existant au-dessus de l'ex-décharge, relevant du régime de l'enregistrement au titre de la réglementation en vigueur tout en conservant les prérequis initiaux (sédiments issus de la Rade, volume d'apport de 150 000 m<sup>3</sup> sur 10 ans d'exploitation, des amenées par voie fluvio-maritime).

Enfin, au niveau du calendrier, le recalage effectué permet d'avancer les éléments de missions suivants, à savoir :

#### **Septembre 2020 :**

- Consultation du public sur la démarche ICPE « Installations classées pour l'Environnement »,
- Marché lié aux opérations de dragage : Convention de Groupement de commande (Région / Agglo),
- 

#### **- Automne 2020 :**

- Dépôt du dossier de Permis d'Aménager,
- Demande d'autorisations de dragage.

- Début 2021 :
  - Obtention autorisation ICPE.
  
- Printemps 2021 :
  - Obtention autorisation d'urbanisme.
  
- Premier semestre 2021 :
  - Consultation des entreprises pour les dragages et la gestion à terre des sédiments.
  
- Automne 2021 :
  - Enquêtes Publiques sur les autorisations de dragage.
  
- Fin 2021 :
  - Obtention des autorisations de dragage.
  - Notification du marché de service.
  - Travaux d'aménagement sur le site de la Becquerie (jusqu'au printemps 2022).
  
- 1<sup>er</sup> trimestre 2022 :
  - 1<sup>ères</sup> opérations de dragages

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2121-29 à L2121-34,

**Vu** le Code de l'Urbanisme,

**Vu** le Code de l'Environnement,

**Vu** les délibérations du Conseil Municipal en date des 18 février 2015, 31 mars 2016, 28 juin 2018, 30 janvier 2020,

**Vu** l'avis favorable du Bureau Municipal en date du 22 juin 2020,

**Vu** l'information donnée à la commission Ville en date du 24 juin 2020,

**Vu** le rapport présenté,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

- ➔ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la dernière version de la promesse de bail actualisée,
- ➔ **PREND ACTE** des éléments de contextes techniques et réglementaires liés à la concrétisation de cette opération,
- ➔ **PREND CONNAISSANCE** du planning d'opération recalé en fonction de ces évolutions et du contexte.

**Délibération adoptée par 28 voix Pour et 5 voix Contre, 0 Abstention(s).**

Le registre dûment signé  
Pour extrait certifié conforme  
Le Maire,

André HARTEREAU